ANNO REGNI

GEORGIIII,

REGIS

MAGNÆ BRITANNIÆ FRANCIÆ ET HIBERNIÆ,

TRICESIMO PRIMO.

Au Parlement commencé et tenu à Westminster, le Vingt-cinquième jour de Novembre, l'an de notre Seigneur 1790, et dans la Trente-unième année du Règne de notre Souverain Seigneur GEORGE Trois, par la grace de Dieu, Roi, de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, Défenseur de la Foi, &c. étant la première Session du dix-septième Parlement de la Grande Bretagne.



A QUEBEC:

IMPRIME' PAR GUILLAUME VONDENVELDEN,
IMPRIMEUR DE LOIX DE SA TRES EXCELLENTE MAJESTE' LE ROI.
M.DCC.XCVII.